

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 26 avril 2017

sous la Présidence de Madame Anne Viredaz Ferrari

**Préavis 5/2017 Révision partielle du règlement communal sur
l'aménagement du territoire et les constructions (RCATC)**

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 05-2017 du 15 mars 2017,
vu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme,

décide

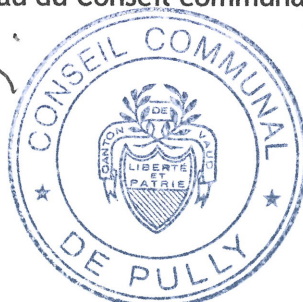
1. d'adopter le projet de révision partielle du règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions (RCATC) ;
2. de lever les oppositions déposées pendant l'enquête publique en approuvant les réponses de la Municipalité décrites sous chiffre 4.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

Le secrétaire

Anne VIREDAZ FERRARI



Bernard MONTAVON

Pully, le 24 juin 2017